

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 06 décembre 2016

Convocation du 25/11/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/12/2016.

L'an deux mil seize, le six décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe Gaignon, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Nicolas DAVIAUD, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER.

**Bon pour pouvoir** :

---

DCM 2016-68

**Création d'un poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 3h15/35<sup>ème</sup> à compter du 01/01/2017.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents de créer d'un poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 3h15/35<sup>ème</sup> à compter du 01/01/2017.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 08/12/2016  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 08/12/2016  
Et de la publication, le 08/12/2016

